

**GLYCERIN****Code : 12841****Distributeur responsable:**

BRENNTAG N.V.  
Nijverheidslaan 38 - BE-8540 DEERLIJK  
TEL: +32(0)56/77.69.44 - FAX: +32(0)56/77.57.11  
E-MAIL : info@brenntag.be - Website: www.brenntag.be

BRENNTAG Nederland B.V.  
Donker Duyvisweg 44 - NL-3316 BM DORDRECHT  
TEL: +31(0)78/65.44.944 - FAX: +31(0)78/65.44.919  
E-MAIL : info@brenntag.nl - Website: www.brenntag.nl

**En cas d'urgence:**

La Belgique:  
Centre Anti-Poison - Bruxelles :  
TEL: 070/245.245

Les Pays-Bas:  
Centre National d'Information toxicologique - Bilthoven :  
TEL: 030/274.88.88 (Uniquement pour informer les  
professionnels en cas d'intoxication aiguë)

**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Description chimique : Glycerine , Glycérol , 1,2,3- Propanetriol .  
Type de produit : Produit pur .  
\* Numéro de régistration Reach : Exempté .

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage(s) identifié(s) : Industrie chimique , Cosmétique, Pharmaceutique et Alimentation.  
Usage(s) déconseillé(s) : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages déconseillés. Ces informations seront ajoutées dès qu'elles seront disponibles.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Identification de la société : Voir en-tête de la fiche de données de sécurité.

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Voir en-tête de la fiche de données de sécurité.

**SECTION 2. Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Non classifié.

**Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008**

Non classifié.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Etiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008**

Selon la législation en vigueur, ce produit ne doit pas être étiqueté.

**2.3. Autres dangers**

Dangers physiques/chimiques : La substance se décompose en chauffant au-dessus de la température de décomposition. (> 200 °C)  
Dangers sur la santé : Pas de danger significatif.  
Dangers pour l'environnement : Pas de danger significatif. Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas (conformément à l'annexe XIII).  
Dangers pour la sécurité : Pas de danger significatif.

**SECTION 3. Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

**GLYCERIN**
**Code : 12841**
**SECTION 3. Composition/informations sur les composants (suite)**

Nom du composant(s)	% en poids	n° CAS	n° EINECS	n° index	n° Reach	CLASSIFICATION
Glycérine	: > 99.5 %	56-81-5	200-289-5	----	EXEMPTED	Non classé. (DSD/DPD) ----- Non classé. (GHS)

Le texte complet des phrases R et des mentions (EU)H se trouve à la section 16.

**SECTION 4. Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**

- En Général : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.  
Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers secours
- Inhalation : Amener la victime à l'air frais.  
Tenir le patient au calme dans une position demi-assise.
  - Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés.  
Laver la peau immédiatement à l'eau savonneuse. (év. se doucher).
  - Contact avec les yeux : Rincer immédiatement, longuement et abondamment (au moins 15 min.) à l'eau.  
Enlever les verres de contact.  
Après consulter un oculiste.
  - Ingestion : Rincer la bouche à l'eau.  
Appeler un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Voir section 11.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le NVCI or le Centre Antipoison belge.

**SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction

- Adéquats : Poudre chimique sèche , Mousse résistant aux alcools , Eau pulvérisée , Dioxyde de carbone .
- Inadéquats : Fort courant d'eau .

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risques particuliers : En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent.

**5.3. Conseils aux pompiers**

- Mesures de protection en cas d'intervention : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome et porter des vêtements de protection adéquats.
- Procédures spéciales : Refroidir les emballages et constructions proches par vaporisation d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

**SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**
**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Tenir à l'écart de toute source d'ignition éventuelle (feu ouvert, étincelles, fumée, ...).  
Evacuer immédiatement le personnel et aérer la zone.

**GLYCERIN****Code : 12841****SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour l'environnement : Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque.  
Endiguer le produit renversé le plus possible avec du matériel inerte.  
Eviter l'évacuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol.  
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Recueillir le produit renversé dans des récipients fermés.  
Nettoyer dès que possible tout épandage.  
Les résidus doivent être éliminés avec beaucoup d'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Pour l'équipement de protection, voir section 8.  
Pour l'élimination des déchets, voir section 13.

**SECTION 7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Lavez-vous les mains avant et après que vous avez travaillées avec le produit.  
Des rince-oeil et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de toute source possible d'exposition.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit frais, bien ventilé et sec.  
Tous les produits dangereux devraient être placés sur un bac récepteur ou être entonnés.  
Conserver à l'écart des : Agents oxydants .

Prévention des incendies et des explosions : Ecarter toute source d'ignition (feu ouverte, étincelles, fumée, ...).

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour les usages identifiés, voir le sous-rubrique 1.2 et/ou les scénarios d'exposition.

**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle : Glycérine : Valeur limite (BE) : 10 mg/m<sup>3</sup> ( Brouillard ) (2011)

Valeurs limites biologiques : Ces informations seront ajoutées dès qu'elles seront disponibles.

DNELs : • Glycérine : Travailleur, effets locaux à long-terme, inhalation : 56 mg/m<sup>3</sup>  
• Glycérine : Consommateur, effets locaux à long-terme, inhalation : 33 mg/m<sup>3</sup>  
• Glycérine : Consommateur, effets systémiques à long terme, oral : 229 mg/kg

PNECs : • Glycérine : Eau douce : 0,885 mg/l  
• Glycérine : Eau de mer : 0,0885 mg/l  
• Glycérine : Sédiment d'eau douce : 3,3 mg/kg  
• Glycérine : Sédiment marin : 0,33 mg/kg  
• Glycérine : Sol : 0,141 mg/kg  
• Glycérine : Rejet intermittent : 8,85 mg/l

**GLYCERIN****Code : 12841****SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)**

• Glycérine : Station de traitement des eaux usées : 1000 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Mesures d'ordre technique	: Aréation , Aspiration locale .
Equipements individuels de protection	
- Protection de la peau	: Un vêtement de protection approprié .
- Protection des mains	: Matériaux appropriés pour les gants de sécurité (EN 374); Caoutchouc nitrile : temps de pénétration > 480' - épaisseur 0,11 mm
- Protection des yeux/du visage	: Lunettes de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Voir sections 6, 7, 12 en 13.

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Voir fiche technique pour des informations détaillées.

Etat physique (20°C)	: Liquide visqueux .
Aspect/Couleur	: Clair(e) , Incolore .
Odeur	: Inodore .
Seuil olfactif	: Non applicable.
Valeur pH	: env. 7
Point de fusion/congélation	: 18 °C
Point/Intervalle d'ébullition (1013 hPa)	: 290 °C
Point d'éclair (CC)	: > 160 °C
Danger d'incendie	: P4
Vitesse d'évaporation	: Non établi.
Limites d'explosivité en air	: 2,7 - 19 % en vol.
Pression de vapeur (20°C)	: < 0,001 kPa
Densité de vapeur relative (air=1)	: Aucune donnée disponible.
Densité relative du mélange saturé de vapeur/air (air=1)	: Aucune donnée disponible.
Densité (20°C)	: env. 1,26 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	: 100 g/100 ml
Soluble dans	: Alcool .
Log P octanol/eau à 25°C	: -1,76
Température d'auto-inflammation	: 370 °C
Energie d'inflammation minimum	: Aucune donnée disponible.
Température de décomposition	: > 200 °C
Viscosité (20°C)	: 1412 mPa.s ( Dynamique )
Propriétés explosives	: Aucun des groupes chimiques associés à des propriétés explosives .
Propriétés comburantes	: Aucun des groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes .

**9.2. Autres informations**

Tension de surface (20°C) : 63,4 mN/m

**GLYCERIN****Code : 12841****SECTION 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réactivité : Peut réagir avec les agents oxydants.

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité : Stable dans des conditions normales .

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : La substance se décompose en chauffant au-dessus de la température de décomposition.  
A températures élevées :  
> 200 °C ==> Polymérisation ( Réaction exothermique )  
> 250 °C ==> Formation de: Acroléine .

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Températures élevées .

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Agents oxydants .

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Acroléine , Oxydes de carbone .

**SECTION 11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

- Inhalation : Non applicable.
- Contact avec la peau : Non classifié.
  - Glycérine : DL50 (Lapin, admin. cutanée) : > 15000 mg/kg
- Ingestion : Non classifié.
  - Glycérine : DL50 (Rat, admin. orale) : > 12600 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Pas irritant .

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pas irritant .

Danger par aspiration : Pas considéré comme dangereux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas sensible .

Effets cancérogènes : Non repris comme carcinogène .

Effets mutagènes : Non repris comme mutagène .

Toxicité vis-à-vis de la reproduction : Non repris pour toxicité de reproduction .

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes .  
Chez les animaux : Pas d'effets connus.Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes .  
Chez les animaux : Pas d'effets connus.**SECTION 12. Informations écologiques****12.1. Toxicité**Ecotoxicité : • Glycérine : CL50 (Poisson, 96 h) : 885 mg/l (Pimephales promelas)  
• Glycérine : CE50 (Daphnia magna, 48 h) : 1955 mg/l**12.2. Persistance et dégradabilité**

**GLYCERIN****Code : 12841****SECTION 12. Informations écologiques (suite)**

Persistance et dégradabilité : • Glycérine : Persistance et dégradabilité : Se biodégrader facilement .

**12.3. Potentiel de bio-accumulation**

Bioaccumulation : • Glycérine : Bioaccumulation : On ne s'attend pas à une bio-accumulation .

**12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité : • Glycérine : Mobilité : Très soluble dans l'eau .

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Evaluation : • Glycérine : PBT/vPvB : Non

**12.6. Autres effets néfastes**

Classe WGK (DE) : Aucune donnée disponible.

Charge de l'eau (NL) : Aucune donnée disponible.

Effert d'assainissement (NL) : Aucune donnée disponible.

Potentiel de formation d'ozone photochimique : Aucune donnée disponible.

Potentiel photochimique d'appauvrissement de la couche d'ozone : Aucune donnée disponible.

Potentiel de perturbation du système endocrinien : Aucune donnée disponible.

Potentiel de réchauffement global : Aucune donnée disponible.

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Traitement des déchets et résidus : Le produit doit être éliminé suivant les lois nationales ou locales.

Liste européenne des déchets : XXXXXX - Code européen de déchets. Ce code est assigné sur la base des applications les plus courantes et ne peut pas être représentatif pour les pollutions qui sont surgies à l'utilisation efficace du produit. Le producteur de la perte doit évaluer son processus lui-même et doit accorder le codage de rebut approprié. Voir la Décision 2001/118/CE .

Traitement des emballages souillés : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après utilisation, l'emballage sera vidé entièrement et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.

**SECTION 14. Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

N° UN : -

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom ADR : -

Nom ADN : -

Nom IMDG : -

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe : -

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage : -

**GLYCERIN****Code : 12841****SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)****14.5. Dangers pour l'environnement**

Danger pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication du danger : -

Symbole(s) de danger : -

N° EmS : -

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Type de navire requis : Aucune donnée disponible.

Catégorie de pollution : Z

**SECTION 15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Inventaires : Inventaire européen (EINECS): Pas figurant dans l'inventaire.

Règle(s) UE applicable(s) : Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail  
Décision 2001/118/CE de la Commission du 16 janvier 2001 modifiant la Décision 2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets  
Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) no 1907/2006  
Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (Reach)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives à l'évaluation de sécurité chimique.

**SECTION 16. Autres informations**

Cette fiche de sécurité a été établie conformément au Règlement (UE) n° 453/2010.

Cette fiche de sécurité est exclusivement faite pour usage industriel/professionnel.

\* Modification par rapport à la révision précédente.

Modifications : Section 1 , Section 3 .

Sources des données utilisées : Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances ( Producteur(s) , Cartes chimiques , ...).  
Voyez aussi sur l'adresse d'Internet:  
<http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-sub.aspx#search>

Liste des abréviations et acronymes : ADN (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure)  
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route)

**GLYCERIN****Code : 12841****SECTION 16. Autres informations (suite)**

CO : Monoxyde de carbone  
DNEL (Derived No Effect Level) : un niveau d'exposition estimé sécurité  
EmS (Emergency Schedule) : le premier code fait référence à l'annexe relative aux incendies et le deuxième code renvoie au barème de déversement pertinentes  
IMDG (International Maritime Dangerous Goods code) : code international relatif au transport des marchandises dangereuses par mer  
NFPA (National Fire Protection Association) ou diamant du feu  
NVCi : Centre National d'Information toxicologique  
PBT : persistante, bioaccumulable et toxique  
PNEC (Predicted No Effect Concentration) : concentration en deçà duquel l'exposition à une substance sans effet  
REACH : Enregistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques  
VME (Valeur Moyenne d'Exposition) : l'exposition moyenne durant une période spécifique  
vPvB : très persistante et très bioaccumulable  
WGK (Wassergefährdungsklasse) : une classification allemande des substances qui indiquent le risque d'environnement pour l'eau de surface

L'information donnée ci-dessus est, à notre connaissance, juste et complète à la date de publication de cette fiche de données de sécurité. Elle ne s'applique qu'au produit mentionné et ne donne aucune garantie pour la qualité et l'exhaustivité des caractéristiques du produit, ainsi que dans le cas d'autres procédés industriels ou de mélanges. L'utilisateur du produit est responsable de s'assurer que les informations sont d'application et complètes en ce qui concerne l'usage spécial qu'il fait du produit.

BRENNTAG n'accepte aucune responsabilité pour dommage ou perte qui résulterait de l'utilisation de ces données.

**Fin du document**